

## DIPLOME

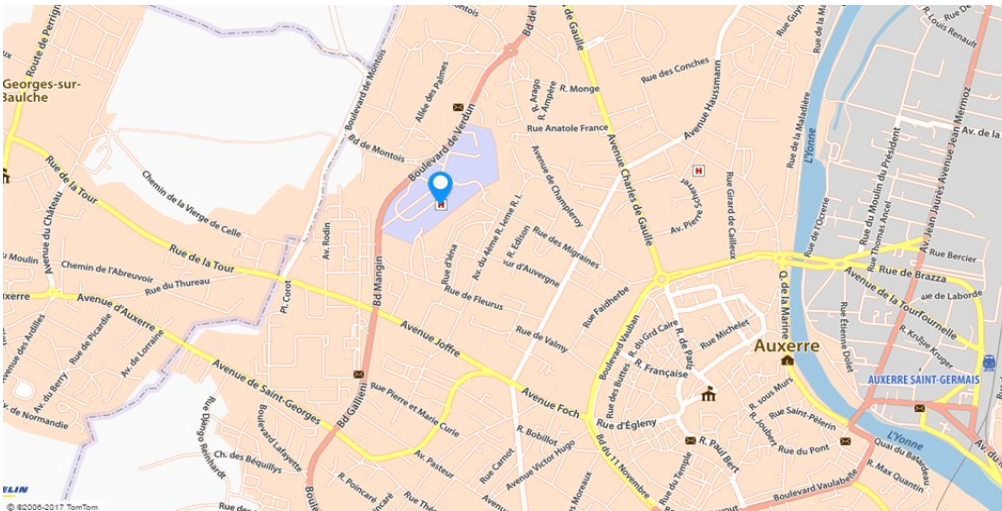
Après validation de la totalité des blocs de compétences et des stages cliniques, obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant de **niveau IV (niveau baccalauréat)** est délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DREETS).

## SUITE DE PARCOURS

Possibilité de devenir Infirmier après 3 ans d'exercice en tant qu'AS, auxiliaire de puériculture, assistant de soins en gériatrie, agent de chambre mortuaire, agent de stérilisation, divers diplômes universitaires.

### SE RENDRE L'IFAS D'AUXERRE

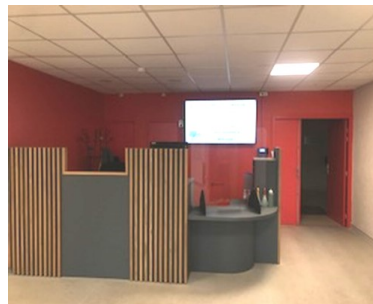
L'IFAS se situe à l'intérieur du parc du Centre Hospitalier d'Auxerre



Contact  
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS  
INFIRMIERS  
2 Boulevard de Verdun  
BP 69  
89011 AUXERRE CEDEX  
☎ 03 86 48 47 17  
☎ 03 86 48 47 44  
Mail : [ifas@ch-auxerre.fr](mailto:ifas@ch-auxerre.fr)  
[www.gh-union.fr](http://www.gh-union.fr)  
SIRET : 268 900 057 00061  
N° Act : 2689P000889  
APE : 8542 Z



4



Mis à jour 19/09/2024



# Institut de Formation D'Aide-Soignant(e)s

## FORMATION AIDE SOIGNANT

Diplôme d'Etat certifié par le Ministère du travail, de la santé  
et des solidarités—Code RNCP 35830

### Cursus Complet

#### PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant(e)s est rattaché au Centre Hospitalier d'Auxerre. Sa capacité d'accueil totale autorisée est de 40 élèves.

☛ **Taux d'obtention du diplôme 2024 : 97 %**

#### CONDITIONS D'ACCES

- Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (il n'y a pas de limite d'âge supérieur)  
Sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

la formation initiale, la formation professionnelle continue, l'apprentissage avec le CFA sanitaire et social de Dijon.

#### EPREUVE DE SELECTION

L'inscription aux épreuves de sélection est gratuite, le dossier est à télécharger sur le site du Centre Hospitalier d'Auxerre (<https://www.gh-union.fr/>)

Les épreuves de sélection se déroulent à Auxerre et concernent les IFAS d'Auxerre et Tonnerre.

La sélection des candidats est effectuée par un jury (un formateur et un aide-soignant) sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant.

Le classement est établi suivant la note de l'épreuve d'admission en liste principale ou liste complémentaire. La liste complémentaire est consultée en cas de désistement.

## DOSSIER MEDICAL (VACCINATIONS OBLIGATOIRES)

- Certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé par l'ARS
- Vaccination schéma Hépatite B : 3 injections + sérologie pour la rentrée
- DTP (Diphtérie - Tétanos- Polio)

## FINANCEMENT ET COUT DE LA FORMATION

Les frais de scolarité s'élèvent à **7 560 euros**. Ils peuvent être pris en charge par différents types d'organismes en fonction de votre statut.

Les élèves doivent s'acquitter des droits d'inscription d'un montant de **184 euros** hormis les promotions professionnelles.

Vous pouvez faire une demande de devis auprès du secrétariat de l'IFAS ou en envoyant un mail à l'adresse suivante: [ifas@ch-auxerre.fr](mailto:ifas@ch-auxerre.fr)

## DEROULEMENT ET DUREE DE LA FORMATION

**La durée de la formation est de 11 mois, organisée en 44 semaines de formation théorique et clinique.**

- 22 semaines d'enseignement théoriques en cours: 770 H

Tous les cours sont en présence obligatoire.

- 22 semaines d'enseignement clinique en stage: 770 H

Soit un total de 1540 H d'enseignement théorique et clinique.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation est répartie en 10 modules articulés autour de 5 blocs de compétences nécessaires pour exercer le métier d'aide soignant .

**Bloc 1: Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.**

Module 1: Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

Module 2: Repérage et prévention des situations à risque.

**Bloc 2: Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration**

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne.

Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.

Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée.

**Bloc 3: Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.**

Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage.

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.

**Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.**

Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.

**Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.**

Module 9: Traitement des informations.

Module 10: Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'élève devenu aide-soignant est apte à :

- ◆ Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.
- ◆ Collaborer avec l'infirmière aux projets de soins personnalisés du patient dans le champ de ses compétences.
- ◆ Assurer des prises en soins adaptées à l'état de la personne (état de santé altéré en phase aigüe ou stabilisé)
- ◆ Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

## LES MODALITES D'EVALUATION

### A l'IFAS:

Les évaluations sont individuelles.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétences. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égal à 8/20. L'élève peut redoubler une fois et a droit à deux sessions d'évaluation par année de formation.

### En stage:

Le niveau d'acquisition de chaque compétence est évalué au cours des différents stages par un tuteur de stage.

Au terme des stages, le bilan des acquisitions est réalisé : l'élève doit obtenir une note au moins égale à la moyenne à chaque compétence.

## MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION DES ELEVES



Centre de documentation



Salle informatique



Salle de cours

Salle de TP

## MOYENS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION DES ELEVES

L'équipe pédagogique est composée de formateurs infirmiers, cadres de santé et de divers intervenants (médecins, psychologues, aides-soignants, Kinésithérapeutes,...) qui vous accompagnent tout au long de votre parcours.

La Direction et l'équipe administrative sont également présentes pour vous accompagner au quotidien.

## RESTAURATION

**RELAIS H** : dans le hall d'entrée du Centre Hospitalier d'Auxerre (aucune consommation ne peut être prise sur place hormis celles achetées au Relais)

**SELF HOPITAL** : Possibilité de se restaurer au self de l'hôpital.

**ESPACE REPAS à l'I.F.S.I.** : « Repas tiré du sac ».

